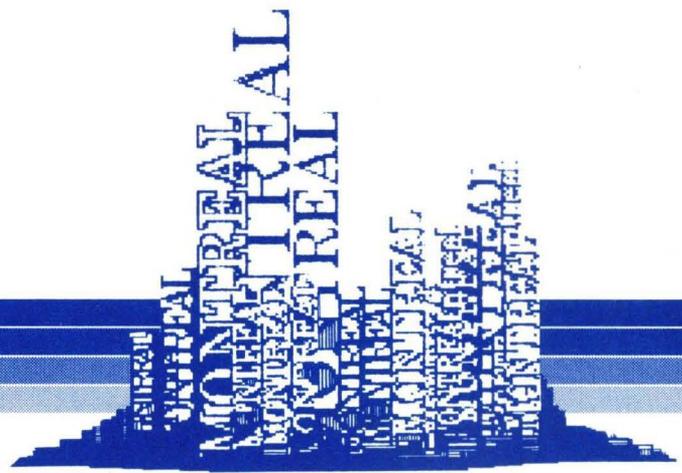


ECAIC2
98-1
1987

**POUR LE
DÉVELOPPEMENT
D'UNE MÉTROPOLE**



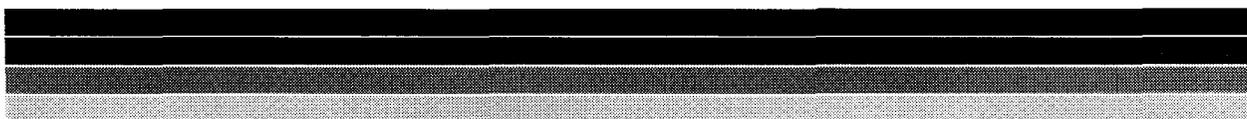
Canada



**POUR LE
DÉVELOPPEMENT
D'UNE MÉTROPOLE**

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT
AU RAPPORT DU COMITÉ
CONSULTATIF SUR LE
DÉVELOPPEMENT DE LA
RÉGION DE MONTRÉAL**

Novembre 1987



(C) **Ministre des Approvisionnements et
Services Canada 1986**

No de catalogue C2-98/1-1987

ISBN 0-662-55425-6

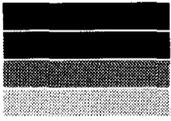
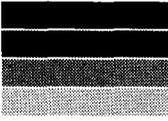


TABLE DES MATIÈRES

Comité ministériel sur le développement de la région de Montréal _____	4
Message du Président du Comité ministériel _____	5
Des responsabilités à partager _____	6
Montréal, centre économique important du Québec et du Canada _____	6
Des axes de développement réalistes _____	7
I- Montréal, ville internationale _____	7
II- Montréal, centre de haute technologie _____	8
III- Montréal, centre financier et du commerce international _____	9
IV- Montréal, centre du design _____	10
V- Montréal, centre culturel _____	11
VI- Montréal, centre touristique _____	11
VII- Montréal, centre des transports _____	12
Le secteur privé, une force dynamique soutenue par les gouvernements _____	13



**COMITÉ MINISTÉRIEL SUR
LE DÉVELOPPEMENT
DE LA RÉGION DE MONTRÉAL**

Président

Robert R. de Cotret

Ministre de l'Expansion industrielle régionale
et Ministre d'État chargé des Sciences
et de la Technologie

Vice-président

Marcel Masse

Ministre de l'Énergie, des Mines
et des Ressources

Membres

Don Mazankowski

Vice-premier ministre
Président du Conseil privé de la Reine
pour le Canada
Leader du gouvernement à la Chambre
Président du Conseil du Trésor

Benoît Bouchard

Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

Pierre Cadieux

Ministre du Travail

Monique Landry

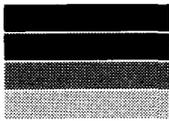
Ministre des Relations extérieures

Lowell Murray

Leader du gouvernement au Sénat
Ministre d'État (Relations fédérales-
provinciales)

Gérald Weiner

Ministre d'État (Immigration)



**MESSAGE DU
PRÉSIDENT DU
COMITÉ MINISTÉRIEL**

Il me fait grand plaisir de vous présenter la réponse du gouvernement fédéral au rapport du Comité consultatif sur le développement de la région de Montréal. La réponse regroupe les grandes orientations du gouvernement et les gestes qu'il entend poser pour faire de la région de Montréal un pôle majeur de développement au Canada et un concurrent respectable sur les marchés internationaux.

En décembre 1985, le Premier ministre du Canada a créé le Comité ministériel sur le développement de la région de Montréal. Ce Comité avait pour mandat d'étudier la situation économique de la région et d'évaluer sa capacité d'adaptation aux changements structurels qui s'imposent afin qu'elle puisse affirmer sa présence sur la scène nationale et internationale.

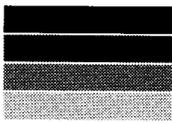
Le Comité a d'abord identifié les facteurs socio-économiques et législatifs pouvant nuire au développement de la région. Il a ensuite cerné les lignes de force afin de parvenir à formuler les grandes orientations susceptibles d'engendrer un renouveau socio-économique et permettre à Montréal de jouer un rôle de premier plan dans certains secteurs-clés de l'activité économique.

Dans sa tâche, le Comité ministériel a été secondé par un Comité consultatif formé de représentants des secteurs privé, syndical et universitaire et présidé par monsieur Laurent Picard. Ce Comité, à la suite d'une vaste consultation du milieu, a publié en novembre dernier un rapport comprenant 86 recommandations. Le plan proposé de revitalisation de l'économie de la région de Montréal est conforme à l'engagement pris par le gouvernement de bâtir une économie nationale mieux adaptée à la rapidité des changements technologiques et à l'évolu-

tion des marchés, tout en la rendant apte à affronter la concurrence internationale. Le Comité ministériel, pour sa part, a invité tous les ministères fédéraux à identifier les mesures appropriées qui permettront la réalisation des recommandations du Comité consultatif.

Cette réponse du gouvernement résulte d'une réflexion en profondeur du gouvernement fédéral et des chefs de file du secteur privé. Elle constitue une première étape d'un plan à long terme qui exige la concertation, la coopération et l'engagement de tous les milieux. La collaboration du secteur privé et celle des autres paliers gouvernementaux sont une composante majeure, sinon indispensable, à tout projet de cette envergure. C'est donc ensemble que nous réussirons à faire de Montréal un centre dynamique, prospère et international.

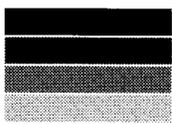
Robert R. de Cotret



DES RESPONSABILITÉS À PARTAGER

La réponse du gouvernement fédéral au Comité consultatif sur le développement de la région de Montréal présente un tour d'horizon des orientations adoptées par le gouvernement pour la région et les mesures qu'il entend mettre en oeuvre. Dans son rapport, le Comité consultatif examinait les causes du déclin de Montréal, identifiait les forces et les faiblesses ainsi que le potentiel de son économie, évaluait ses possibilités de restructuration et identifiait des axes privilégiés de développement qui pourraient avoir un effet de levier sur la croissance de l'économie de Montréal. Enfin, il proposait clairement les mesures à prendre pour mieux exploiter le potentiel de croissance de cette région.

Cette réponse du gouvernement s'adresse à tous les partenaires responsables du développement socio-économique de la région de Montréal. Elle suppose par conséquent la participation active du secteur privé, de tous les paliers de gouvernement et de tous les autres intervenants. Nous sommes persuadés que la réalisation des recommandations du Comité consultatif aura non seulement les retombées escomptées pour la région de Montréal mais sera également profitable à l'ensemble du pays.



MONTRÉAL, CENTRE ÉCONOMIQUE MAJEUR DU QUÉBEC ET DU CANADA

Capitale culturelle et économique du Canada durant le XIX^e et la première moitié du XX^e siècle, Montréal a vu son rôle s'effriter graduellement. Devenue le

deuxième centre économique du pays, elle compte maintenant trois millions d'habitants soit 11 % de la population canadienne. Regroupant 47 % de la population active de la province, Montréal demeure le coeur de la vie économique, sociale et culturelle du Québec.

Les défis à relever

Les causes du déclin relatif de Montréal sont multiples. Ce recul est attribuable à l'effet conjugué du déplacement de l'activité économique vers l'ouest et le sud du continent, de la libéralisation croissante des échanges et, plus récemment, de mouvements migratoires défavorables. La dernière récession a également frappé Montréal plus durement que les autres régions du pays. Toutefois, depuis plus d'un an, la région connaît un regain d'optimisme. La construction dans le centre-ville affiche notamment un essor comparable à celui des années 1960 et, depuis le début de l'année, l'emploi augmente plus rapidement que dans le reste du Québec et du Canada. Le taux de chômage poursuit sa baisse et s'est établi à 10,2 % au cours des douze derniers mois, excédant encore cependant le taux de 1981 (9,3 %).

Les faiblesses structurelles de la région sont importantes et ont contribué à la plonger dans une stagnation économique au cours de la dernière décennie. Le secteur manufacturier est dominé par les industries traditionnelles qui génèrent encore 37 % des emplois, et le faible taux d'investissement des dernières années ne permettra pas de renverser cette tendance dans un proche avenir. Le départ des sièges sociaux ainsi que la diminution de l'importance de Montréal dans les services financiers et les transports ont freiné l'expansion des services à la production du secteur tertiaire. Sans redressement, la sphère d'influence de Montréal risque de se limiter au Québec. Compte tenu de ses faiblesses structurelles et de tendances démographiques défavorables, les perspectives à long terme pour la région montréalaise sont inquiétantes.

D'autres facteurs influencent également

le développement de Montréal et représentent des défis de taille. C'est ainsi que la dimension restreinte du marché canadien oblige les entreprises à affronter la concurrence internationale sur les marchés d'exportation tandis que les pays industrialisés doivent s'adapter à de nouvelles technologies et à la libéralisation croissante des échanges commerciaux.

Pour réussir à relever ces défis et à redevenir une des régions prédominantes du Canada, Montréal devra miser sur ses nombreuses forces et bien les exploiter.

Montréal est en effet dotée d'une infrastructure économique diversifiée, d'une masse critique dans de nombreux domaines de recherche et développement, de quatre grandes universités, d'importants établissements médicaux et d'un réseau moderne de transports et de communications. De plus, Montréal peut compter sur une nouvelle classe d'entrepreneurs compétents et dynamiques, ainsi que sur un bassin important de main-d'oeuvre hautement spécialisée. Montréal est donc en mesure d'assumer un rôle déterminant dans l'économie canadienne et le vent d'optimisme qui souffle présentement sur la région constitue une occasion idéale pour l'engager sur la voie d'un redressement durable.



DES AXES DE DÉVELOPPEMENT RÉALISTES

Les propositions et engagements du gouvernement reposent sur les sept axes de développement identifiés dans le rapport du Comité consultatif. Grâce aux mesures qu'il préconise, le gouvernement fédéral entend contribuer à revitaliser à long terme l'économie de la région de Montréal, lui redonner la place prépondérante qu'elle occupait dans l'économie canadienne et renforcer sa vocation de grand centre international.

Pour ce faire, Montréal doit miser sur son dynamisme et tirer profit de son caractère distinct. Le gouvernement du Canada entend l'y aider.

I- Montréal, ville internationale

Nous voulons qu'en l'an 2000, Montréal soit un important centre mondial abritant à la fois les bureaux d'organismes internationaux gouvernementaux et non gouvernementaux du monde entier, à l'instar des quinze organismes qui y ont déjà élu domicile. La présence de tels organismes rehausse en effet le prestige du centre urbain de Montréal, développe les liens avec les marchés étrangers, crée des emplois et enrichit la vie sociale et culturelle de la région tout en contribuant à l'industrie touristique du pays.

La rivalité entre les villes dans ce domaine est à ce point vive que la plupart des grands centres urbains ont adopté des stratégies innovatrices qui mettent à la disposition des candidats des conditions d'accueil inédites et des installations de premier ordre. Montréal est une ville très attrayante qui offre de nombreux avantages, dont le bilinguisme, la qualité de vie, un patrimoine multiculturel, un coût de la vie raisonnable, un environnement agréable, une disponibilité de logements adéquate et abordable, des réseaux de transports et de télécommunications développés et une disponibilité énergétique importante.

La politique gouvernementale

Le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'implantation d'organismes internationaux ainsi qu'à développer et promouvoir des activités internationales à Montréal. À cette fin, il prévoit mettre au point des incitatifs afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'exploitation de ces organismes. Des privilèges fiscaux seront accordés à tous les organismes internationaux, gouvernementaux et intergouvernementaux ainsi qu'aux citoyens étrangers à leur emploi. Le gouvernement est encore à considérer d'étendre ces privilèges à d'autres organismes internationaux. Cette nouvelle politique

bénéficiera également aux organismes déjà implantés au Canada.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration entreprendra une analyse détaillée de leurs besoins et allégera les procédures et les règles qui les concernent. Dans ce contexte, le gouvernement s'est déjà engagé à simplifier les formalités d'admission au Canada d'immigrants hautement qualifiés ou spécialisés.

Le gouvernement collaborera avec le secteur privé et les autres instances gouvernementales afin d'effectuer une étude de faisabilité sur la création à Montréal d'une cité internationale où seraient regroupés les services requis par les organismes internationaux.

De plus, afin de promouvoir davantage la région de Montréal dans son rôle d'hôte pour des manifestations internationales, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures proposera Montréal pour la réunion de la Banque interaméricaine de développement prévue en 1990.

II- Montréal, centre de haute technologie

Déjà bien implantée à Montréal, la haute technologie exige une main-d'oeuvre hautement qualifiée, une grande capacité d'adaptation aux changements rapides ainsi que d'importantes dépenses en recherche et développement. L'objectif gouvernemental est de renforcer ce secteur notamment dans les télécommunications, les technologies spatiales, l'aéronautique, la micro-électronique, l'informatique et la biotechnologie.

La politique gouvernementale

Dans le but de stimuler davantage le développement de ces secteurs, le ministre de l'Expansion industrielle régionale, après consultation auprès du secteur privé, prendra les mesures nécessaires pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à du capital de démarrage. Le ministre d'État responsable des Sciences et de la Technologie

examine actuellement un projet concernant l'établissement à Montréal d'un centre sur l'adaptation de technologies canadiennes en vue de leur transfert à des pays en voie de développement.

De plus, le gouvernement est disposé à participer avec le secteur privé et le gouvernement du Québec à l'établissement d'un parc de haute technologie muni d'un incubateur et d'un centre de soutien, de même qu'à l'élaboration de programmes de formation répondant aux nouveaux besoins des entreprises dans les secteurs de pointe. Enfin le ministère des Affaires extérieures organisera des missions techniques et commerciales à Boston, un des grands centres de la haute technologie américaine qui pourrait d'ailleurs servir de modèle à Montréal.

Les télécommunications et les technologies spatiales

Montréal possède de nombreux atouts en ce domaine: une infrastructure diversifiée, l'intégration à l'un des meilleurs réseaux de communications au monde, un institut de recherche en télécommunications, des fabricants de matériel spatial et de communications et des firmes de consultants. Ce sont les raisons pour lesquelles Télésat décidait, en mars dernier, d'établir à Montréal le site de son système de satellites mobiles de télécommunications, le MSAT.

L'aéronautique

Quatre des grandes entreprises canadiennes qui conçoivent et fabriquent des produits utilisés dans ce domaine sont établies à Montréal. De nombreuses autres sociétés de fabrication, de consultation et d'entretien sont également installées dans la région. Afin de soutenir la croissance de cette industrie, le gouvernement encouragera ses efforts en matière de recherche et développement. L'octroi du contrat des systèmes d'ingénierie du CF-18 à un consortium de Montréal s'inscrit dans cette politique ainsi que le maintien à Montréal du siège social de Téléglobe Canada, récemment privatisée. Des projets pour l'implantation d'un centre de génie aéronautique et d'un

centre d'utilisation de machines-outils à temps partagé sont actuellement à l'étude. La tenue d'expositions spécialisées fait également l'objet d'études.

La micro-électronique

Le gouvernement du Canada a adopté, en avril dernier, une nouvelle stratégie en vue d'accroître la capacité technologique de l'industrie canadienne de la micro-électronique et d'intensifier la collaboration entre le secteur manufacturier et le milieu universitaire. Tout projet d'expansion soumis par le secteur privé sera examiné dans le cadre de cette stratégie.

L'informatique

La croissance phénoménale de l'informatique témoigne de sa contribution au développement de la haute technologie et à la revitalisation des autres industries. Plusieurs firmes d'experts en ingénierie et en informatique, parmi les plus importantes au Canada, sont situées dans la région. Elles jouissent d'une excellente renommée dans le domaine de la conception de logiciels. Elles ont d'ailleurs commencé à pénétrer de nouveaux marchés afin de promouvoir leur savoir-faire sur la scène internationale.

La ministre des Communications désire encourager la croissance de cette industrie. En collaboration avec le gouvernement du Québec, elle prendra des mesures concrètes pour la création et la commercialisation de logiciels en français pouvant s'adapter à d'autres langues grâce à une politique de "faire-faire" ou au transfert de technologies, et elle accordera aux sociétés l'aide nécessaire à la commercialisation de leur savoir-faire. De plus, la ministre intensifiera la négociation d'accords internationaux en télécommunications relatifs à l'interconnexion de systèmes ouverts et aux réseaux numériques de services intégrés.

La biotechnologie et le secteur de la santé

Le Canada a déjà consolidé sa réputation dans le domaine de la biotechnologie sur la scène internationale grâce à la création

récente de l'Institut de recherche en biotechnologie de Montréal. Le gouvernement, en collaboration avec le secteur privé, élaborera un plan d'action dont l'objectif sera l'implantation d'entreprises de biotechnologie dans cette région. En outre, le ministre de l'Expansion industrielle régionale appuiera les principaux intervenants pour la venue d'une conférence internationale en biotechnologie à Montréal en 1990.

Le gouvernement a récemment fait adopter des modifications importantes à la Loi sur les brevets, accordant ainsi une protection accrue à la propriété intellectuelle. Comme plusieurs sociétés pharmaceutiques sont situées à Montréal, les amendements adoptés en 1969 avaient eu des effets néfastes sur la recherche et le développement dans la région montréalaise. L'initiative gouvernementale aura donc pour conséquence de relancer les investissements dans le secteur pharmaceutique.

III- Montréal, centre financier et du commerce international

La croissance économique du Canada exige la conquête de nouveaux marchés, le marché intérieur étant trop restreint. À cette fin, le développement de Montréal doit s'insérer dans le cadre d'une stratégie à long terme d'expansion commerciale qui ouvrira de nouveaux débouchés aux produits canadiens et en augmentera les exportations. Grâce à sa situation géographique, sa diversité linguistique et en misant sur l'axe traditionnel Nord-Sud et sur ses affinités géo-culturelles, Montréal possède les caractéristiques requises pour devenir un centre de commerce international important. Cette nouvelle vocation de Montréal devrait contribuer à accroître ses activités sur le plan international, raffermir son rôle comme centre financier et développer son économie en élargissant l'accès aux marchés extérieurs.

La politique gouvernementale

Dans cette perspective, le gouvernement donnera son appui aux efforts de com-

mercialisation du secteur privé ainsi qu'à une stratégie accentuant le rôle des maisons de commerce extérieur et du commerce de contrepartie basées au Canada. Il cherchera à élaborer des ententes de normalisation afin de faciliter l'accès à de nouveaux marchés internationaux. En consultation avec le secteur privé, le gouvernement évaluera les services offerts par la Société pour l'expansion des exportations et y apportera les améliorations nécessaires pour mieux répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises.

Déjà, les changements apportés aux programmes bilatéraux de promotion du commerce, au Programme de développement des marchés d'exportation et au Programme de promotion des projets ont été bien accueillis. Le gouvernement poursuivra les améliorations de ses programmes en remaniant également le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense afin de permettre aux petites et moyennes entreprises de s'en prévaloir. Il élaborera un programme pour que ces entreprises satisfassent plus facilement aux critères de sécurité et de contrôle de qualité exigés dans les contrats de défense et leur facilitera l'accès à de nouveaux marchés.

La ministre du Commerce extérieur intensifiera les différents échanges avec les régions de haute technologie comme celle de Boston. Elle facilitera l'accès des technologies canadiennes dans les pays en voie de développement. Elle créera un conseil consultatif voué à la promotion du commerce international à Montréal. Le gouvernement fédéral encouragera la création d'un Centre de commerce mondial à Montréal. Il y favorisera la relocalisation de services gouvernementaux impliqués dans le commerce international. De plus, il adoptera une loi sur la fondation de centres bancaires internationaux à Vancouver et à Montréal.

IV- Montréal, centre du design

Le design vise à harmoniser la forme et la fonction des produits en tenant compte des facteurs techniques, esthétiques et

commerciaux. Il contribue à rendre les produits plus attrayants et mieux adaptés aux exigences du consommateur et permet à l'entreprise d'augmenter sa marge bénéficiaire brute. Il s'exerce dans cinq disciplines où Montréal présente un potentiel: le design de mode, le design industriel, le design graphique, le design d'intérieur et le design d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Reconnaissant l'importance du design dans le développement économique des pays industrialisés, le gouvernement a pour objectif de faire de Montréal, d'ici l'an 2000, un centre international de design et de la mode. Déjà plusieurs entreprises montréalaises doivent leur succès sur la scène internationale à leur créativité et à leur utilisation des innovations techniques. En outre, l'agglomération montréalaise peut s'appuyer sur une infrastructure composée de bonnes maisons d'enseignement et de designers chevronnés qui ont, dans certains cas, acquis une renommée internationale.

La politique gouvernementale

En étroite collaboration avec les autres instances gouvernementales, le secteur privé et les maisons d'enseignement, le gouvernement élaborera une stratégie du design visant à maximiser les retombées des ressources existantes, à intégrer le design aux activités de production et de commercialisation, à restructurer les industries traditionnelles et à faire de Montréal un centre d'avant-garde du design.

Le gouvernement appuiera la création d'un comité du design. Placé sous l'égide du secteur privé, ce comité regroupera des représentants des maisons d'enseignement et des gouvernements, des designers, des fabricants et des distributeurs. Il aura pour mandat, entre autres, de coordonner les activités des différents intervenants dans ce domaine.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les groupes intéressés, poursuivra sa politique de revitalisation et de restructuration des in-

dustries traditionnelles de la région de Montréal notamment celle du meuble, du vêtement, du textile et de la chaussure. De plus, il étudiera, en consultation avec le milieu, les mesures à prendre pour sensibiliser les entreprises aux avantages du design et encouragera la fabrication de produits qui se caractérisent par un design de qualité. Enfin, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, grâce aux programmes de formation de son ministère, développera des compétences de design à Montréal.

V- Montréal, centre culturel

Grâce à son héritage unique et diversifié, Montréal possède une vie culturelle riche et dynamique. Les interprètes, les dirigeants, les auteurs et les compositeurs montréalais de la danse, du théâtre, de la musique et du cinéma sont de plus en plus connus et appréciés, au Québec, au Canada et à travers le monde. Montréal est devenue un véritable marché de la culture où se manifeste notamment une importante demande.

Afin d'exploiter ce potentiel et de profiter de cette demande, le gouvernement contribuera à faire de Montréal un centre d'excellence de calibre international dans le domaine des industries culturelles.

La politique gouvernementale

Afin de favoriser le développement des industries culturelles à Montréal, la ministre des Communications appuie la création d'un centre de production audiovisuelle et aidera, en collaboration avec le gouvernement du Québec, le secteur privé à le réaliser. En vue d'accroître la recherche sur les nouvelles techniques de création, de traitement et de transmission d'images, elle examine un projet concernant l'établissement, à Montréal, d'un centre de recherche en audio-visuel. En outre la Ministre explorera, en collaboration avec les intervenants, la possibilité de contribuer à la mise en place d'équipements culturels permanents compatibles avec le calibre d'excellence de nos artistes.

Afin d'aider les industries canadiennes à

commercialiser leurs produits et les artistes à se faire connaître, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures élaborera une stratégie de commercialisation nationale et internationale qui complétera les mesures prises par la ministre des Communications pour ouvrir les marchés européens à nos produits audio-visuels. De plus, la création d'un fonds national d'investissement pour les industries culturelles est actuellement à l'étude au ministère des Communications.

Dans le but de sauvegarder et de mettre en valeur l'architecture de la ville et à la suite d'une vaste consultation, le ministre des Travaux publics a élaboré un plan intégré de développement du Vieux-Port qui préservera le caractère historique et portuaire du site. Ce plan prévoit l'implantation de nouveaux musées et la tenue de manifestations culturelles. Des activités récréatives, comme la voile et le patin, pourront y être pratiquées.

VI- Montréal, centre touristique

La région de Montréal présente déjà un attrait considérable pour les visiteurs étrangers. Les efforts prévus pour l'implantation d'équipements et l'organisation d'activités culturelles sont susceptibles d'améliorer l'attrait touristique de la région. Montréal devra néanmoins prendre des mesures supplémentaires pour accroître sa part du marché des congrès et du tourisme d'affaires et d'agrément.

Pour sa part, le gouvernement fédéral a élaboré une politique du tourisme dont l'objectif est d'augmenter le potentiel touristique des régions et d'encourager les investissements dans des projets hautement compétitifs sur les marchés internationaux. En accord avec cette politique nationale, le gouvernement veillera à accroître l'importance du tourisme dans la région de Montréal. En collaboration avec les groupes intéressés, des mesures seront prises pour que la région de Montréal soit une destination attrayante pour les vacanciers, les gens d'affaires et congressistes et qu'elle devienne ainsi un site concurrentiel sur la scène internationale.

La politique gouvernementale

Le ministre d'État responsable des Petites Entreprises et du Tourisme, en collaboration avec les autres gouvernements et les organismes intéressés, contribuera à l'élaboration d'une stratégie de développement touristique et de commercialisation. Cette stratégie, qui devra miser sur la promotion de la vie culturelle, l'ambiance et les attractions de la région de Montréal, exigera la collaboration de tous les intervenants et la coordination de leurs efforts. Elle proposera des moyens pour développer les infrastructures touristiques et les ressources humaines et exploiter les ressources naturelles de la région. De plus, le Ministre entend mettre au point une approche qui viserait à faire de Montréal une porte d'entrée plus attrayante en Amérique du Nord.

Le gouvernement étudiera aussi, de concert avec la Ville de Montréal et le milieu, les moyens de faire de la commémoration du 350e anniversaire de la fondation de Montréal en 1992, un événement majeur au Canada.

En vue d'améliorer les statistiques sur le tourisme pour mieux définir les besoins, les marchés cibles et les clientèles et répondre ainsi aux besoins de l'industrie, un projet sera mis sur pied pour élaborer une méthodologie de collecte des données. Montréal sera désignée région pilote dans le cadre de ce projet.

VII- Montréal, centre des transports

Un réseau de transports développé et un secteur dynamique sont essentiels à la croissance économique et aux échanges commerciaux. Dans ce domaine, Montréal bénéficie d'une situation privilégiée puisqu'elle est un centre important de transbordement pour l'est de l'Amérique du Nord et qu'elle abrite les sièges sociaux de plusieurs sociétés d'État engagées dans les transports. L'objectif du gouvernement est de mettre en valeur les avantages de Montréal et de favoriser les initiatives qui accéléreront

sa croissance dans ce secteur.

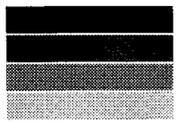
La politique gouvernementale

Dans cette perspective, le ministre des Transports prendra les moyens pour assurer une meilleure coordination des activités et pour harmoniser les interventions de son ministère dans le domaine des transports. Ces objectifs devraient d'ailleurs être facilités par la présence à Montréal de sociétés d'État importantes dans le domaine des transports.

Le gouvernement appuie la récente stratégie de développement des administrateurs du Port de Montréal. Les autorités portuaires ont lancé une campagne de mise en marché pour attirer de nouveaux clients canadiens et étrangers et pour diversifier leurs activités. Elles ont également entrepris une étude sur l'aménagement et l'agrandissement de leurs installations afin de répondre aux besoins de leur clientèle.

Étant donné l'importance des activités de transport intermodal à Montréal, le gouvernement participera à la mise en place d'un système informatisé de procédures de transbordement pour rendre les opérations plus efficaces. Bien que quelques systèmes semblables existent déjà, celui de Montréal sera le premier à utiliser les nouvelles normes internationales d'échange électronique de données, ce qui créera des précédents légaux sur le plan international et servira de prototype pour d'autres installations ailleurs au Canada. Ce développement implique le partenariat entre plusieurs ministères fédéraux et provinciaux, et le secteur privé.

La récente politique sur la gestion des aéroports prévoit une privatisation et une décentralisation administrative. En conformité avec cette nouvelle politique, le ministre des Transports examinera la proposition du milieu montréalais d'élaborer le plan de développement des aéroports et d'en assumer la gestion localement.



LE SECTEUR PRIVÉ, UNE FORCE DYNAMIQUE SOUTENUE PAR LES GOUVERNEMENTS

En créant le Comité ministériel sur le développement de la région de Montréal, le Premier ministre entreprenait une démarche sans précédent. Dans le cadre des travaux de ce Comité, une analyse en profondeur de l'ensemble de la région fut effectuée par les représentants des différents milieux. Elle a permis de dégager les grands axes de développement et d'identifier les mesures susceptibles de contribuer à la croissance et à la reconnaissance de Montréal. Dans un contexte de libéralisation des échanges, de changements technologiques et de forte concurrence, la croissance de l'économie montréalaise est reliée à sa capacité d'adaptation et d'internationalisation.

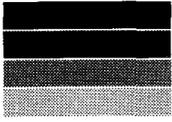
Pour continuer à se développer, le Canada doit s'appuyer sur la force de ses régions. C'est dans cette optique que le gouvernement s'engage à favoriser une reprise soutenue de l'économie de l'une des régions stratégiques du pays. Le gouvernement est convaincu que le secteur privé devra être le moteur de cette revitalisation économique et qu'il doit, à ce titre, en assumer le leadership et mettre en oeuvre les moyens propres à la réalisation de ces objectifs.

L'apparition au cours de la dernière décennie d'une nouvelle classe d'entrepreneurs dynamiques et la création de liens efficaces entre les membres de la collectivité et les autres régions du pays sont des indices sûrs d'une vigueur économique. Elles sont la preuve que le secteur privé montréalais est prêt à relever le défi du développement de sa région.

L'analyse de la situation de la région de Montréal a révélé qu'à cause d'un manque de concertation des divers gouvernements, les politiques et les programmes mis en oeuvre ont souvent nui

au développement de la région et occasionné un gaspillage d'énergies. Par souci d'éviter ces erreurs, l'accent doit être mis sur une collaboration soutenue entre les différents paliers gouvernementaux, les universités, le secteur privé et autres intervenants du milieu afin d'assurer une plus grande cohésion de leurs efforts respectifs et d'atteindre les objectifs identifiés par le Comité consultatif.

L'approche proposée pourra évoluer selon la conjoncture économique. Le Coordonnateur fédéral du développement économique pour le Québec assurera le suivi des propositions et prendra les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs susmentionnés. Nous avons la conviction que la réponse du gouvernement au Comité consultatif constitue un premier pas vers la réalisation d'une série d'initiatives, de politiques et de stratégies visant à faire de Montréal une métropole d'envergure internationale.



NOTES